

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2023_238

OBJET :

**PATRIMOINE -VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

DENOMINATION D'UNE VOIE
RUE NELSON MANDELA

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2023** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait **29** membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20230531-DCM_2023_238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 01/06/2023

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

DÉNOMINATION D'UNE VOIE RUE NELSON MANDELA APPROBATION

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué en charge de la Fête des Fleurs et des Produits du Terroir expose à l'assemblée :

Sur le territoire de la commune, dans le secteur situé rue du Maréchal Foch, une opération d'urbanisme portée par le Groupe Edouard DENIS est en cours de réalisation, générant la création d'une voie et d'espaces publics nouveaux.

Pour faciliter la localisation de cette nouvelle voie et l'acheminement du courrier, il y lieu de la dénommer.

Cette nouvelle voie qui partira de la rue du Maréchal Foch pour rejoindre la place Pablo Picasso, desservira une première phase de l'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP), soit 2 immeubles qui comptabiliseront 55 logements. Celle-ci pourrait prendre le nom de rue Nelson Mandela.

La commune a décidé de rendre hommage à Nelson Mandela (1918-2013), célèbre dans le monde entier. Homme politique sud-africain, il symbolise la lutte contre le racisme et pour la paix, la lutte contre la ségrégation raciale (l'Arpatheid) en Afrique du Sud.

Nelson Rolihlahla Mandela est né le 18 juillet 1918 à Mvezo dans la province du Cap-Oriental et mort le 05 décembre 2013 à Johannesburg en Afrique du Sud. Il est issu d'une famille royale de l'ethnie Xhosa, mais non éligible à la succession du trône, et a été le premier de sa famille à recevoir une éducation occidentale.

Etudiant en droit, sportif, chrétien convaincu et admirateur de la pensée de Gandhi, il adhère aux idées du nationalisme africain qui vise à l'émancipation des populations noires du joug colonial, et deviendra l'un des premiers avocats noirs du pays. Il rejoint l'ANC (Congrès National Africain) en 1944, au sein duquel il s'illustre en organisant des campagnes de désobéissance civile en 1952.

Face à une répression de plus en plus violente, il plaide après de longues hésitations, le recours à la lutte armée pour combattre efficacement les autorités, et bascule dans la clandestinité. Il sera arrêté et condamné à la prison à perpétuité en 1964, puis libéré le 11 février 1990, par le Président Frédéric de Klerk.

Prisonnier politique le plus connu à l'échelle mondiale, il va devenir une icône mondiale de la lutte pour l'égalité raciale.

Pour avoir pacifiquement mis fin à la politique d'apartheid en 1991 et entamé des négociations politiques, Nelson Mandela et Frédéric de Klerk reçoivent conjointement le Prix Nobel de la paix en 1993.

En 1994, il remporte l'élection présidentielle et devient le premier président noir de l'Afrique du Sud (1994-1999).

Il est nommé ambassadeur de bonne volonté de l'Unesco en 2005, ambassadeur de la Conscience par Amnesty international en 2006.

.../...

Le 10 novembre 2009, l'Assemblée générale des Nations unies déclare le 18 juillet « journée internationale Nelson Mandela ».
Nelson Mandela reste considéré comme l'un des grands « sages » du continent Africain.

En conséquence, il est proposé de dénommer cette voirie, **rue Nelson Mandela.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

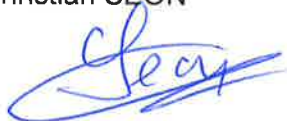
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) donne son accord sur cette proposition de dénomination,

2°) nomme cette voie, rue Nelson Mandela.

Riorges, le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian SEON



Le Maire,
Jean-Luc Chervin

